



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 965

Texte de la question

INSÉCURITÉ À LAMBERSART

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse, pour le groupe UMP.

M. Marc-Philippe Daubresse. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, dimanche soir, dans un quartier populaire de ma commune de Lambersart, la violence stupide a encore frappé. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. C'est bizarre, ça vous frappe toujours avant les élections !

M. Marc-Philippe Daubresse. Un homme de cinquante-trois ans a été roué de coups par une bande de jeunes, traîné sur plusieurs mètres, et a finalement été tué, en pleine rue. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. C'est la faute à Jospin !

M. Marc-Philippe Daubresse. On dirait que ça vous amuse ? Moi, ça ne m'amuse pas du tout ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Ce qui nous gêne, c'est l'exploitation cynique que vous en faites !

M. le président. Ecoutez dans le calme, s'il vous plaît.

M. Marc-Philippe Daubresse. Il y a un mois et demi, le 11 octobre dernier, une personne handicapée de trente-trois ans, connue pour sa disponibilité, sa serviabilité, avait été agressée dans ce même quartier par une autre bande de jeunes. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Elle aussi a été tuée.

Une vingtaine de jeunes empoisonnent la vie d'un quartier de logements sociaux de 2 000 habitants. J'ai alerté le procureur de la République et la police nationale depuis le début de l'année sur cette situation alarmante. La police nationale fait son travail avec courage et détermination. Ces individus sont connus des services de police ; ils sont déférés devant la justice mais comme ce sont, pour la plupart, des mineurs, ils sont régulièrement relâchés sans sanctions répressives. La population a l'impression que l'Etat de droit l'abandonne. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Que fait la police ?

M. Marc-Philippe Daubresse. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez, depuis votre prise de fonction, déployé, avec le garde des sceaux, une énergie considérable (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) pour dégager des moyens supplémentaires et donner de nouveaux outils législatifs pour permettre à la police et à la justice d'agir plus efficacement.

Mais deux homicides en deux mois dans la même ville, c'est intolérable. La population a besoin de réponse. J'ai donc trois questions rapides à vous poser.

Tout d'abord, quels moyens comptez-vous mobiliser dans ce quartier pour rétablir l'Etat de droit ?

Ensuite, quelles actions comptez-vous mettre en oeuvre pour que les nouvelles dispositions de la loi de mars 2003, en particulier le délit d'entrave dans les halls d'immeubles, puissent être appliquées sur la totalité du territoire ?

Enfin, puisque vous avez évoqué la possibilité d'aller plus loin dans le traitement des multirécidivistes et que nous sommes dans ce cas de figure, qu'envisagez-vous dans ce domaine pour mettre définitivement ces individus hors d'état de nuire ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, il y a un peu plus d'un mois, un jeune homme, handicapé de surcroît, était roué de coups et battu à mort. Les auteurs de ce crime sont aujourd'hui écroués. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Dimanche dernier, un homme courageux, qui avait adressé une remarque à des individus qui jetaient des canettes sur la voie publique, a été roué de coups et battu à mort par ces mêmes individus. A l'heure où je vous parle, sept personnes sont en garde à vue. *(Exclamations et rires sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous prie d'écouter en silence le ministre de l'intérieur.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est intolérable !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Vous rendez-vous compte du spectacle que vous donnez ? Nous parlons d'un homme qui a été battu à mort ! De tels drames méritent le respect de tout le monde.

M. Richard Mallié. Même à gauche !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Sept personnes sont aujourd'hui en garde à vue ; la police a bon espoir qu'il y ait dans le lot les coupables.

Je ferai donc trois remarques et trois remarques seulement.

Première remarque, monsieur le député, ce ne sont pas des jeunes. Ce sont des criminels et des voyous qui doivent être traités comme tels ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)* Dire qu'il s'agit de « jeunes », c'est prendre le risque de susciter un amalgame. Le fait qu'ils soient jeunes ou vieux n'a rien à voir.

(Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Deuxième remarque, à la dernière réunion du conseil de sécurité intérieure, le Président de la République comme le Premier ministre ont décidé de demander au garde des sceaux et à moi-même de faire de la question des multirécidivistes une priorité absolue. La loi doit de nouveau faire peur à des gens qui empoisonnent la vie des autres. Quand on continue à commettre des délits, on doit être sanctionné durement et, s'il le faut, rester plus longtemps en prison.

Troisième remarque, ce que je viens de dire ne remet nullement en cause le travail remarquable, vous avez raison, qu'effectuent les policiers dans votre ville. Depuis le début de l'année, en effet, à Lambersat, la délinquance de voie publique a reculé de 15 % et la délinquance générale de 4 %. Il reste, certes, beaucoup de travail à faire. Notre réponse, mesdames et messieurs les députés, c'est l'action. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. François Hollande. Où est l'action ?

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 965

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 décembre 2003